
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MONTBENOIT LE 27 FEVRIER 2023**

Présents : Tous les Membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms S. LAMBERT, L. BENMEHAL, A. PELLEGRINI et P. MILLON qui sont excusés. M. C. BOURDENET est absent.

Dans un premier temps, Mme la Présidente soumet à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire
Sans autre observation, le P.V. de la Réunion du 05 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents

I – DEBAT PREALABLE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme la Présidente cède la parole à M. Olivier BILLOT qui procède à la présentation synthétique des Comptes de l'Exercice 2022, concernant les écritures courantes.

S'agissant du Budget communautaire

D'un point de vue général, la situation financière reste saine et la structure du Budget en Fonctionnement ne varie guère, à l'exception des Ecritures liées à la Gestion des Redevances de Ski

Les Chiffres de 2022

Dépenses Fonctionnement : 693 982.94 € Recettes Fonctionnement : 918 684.58 €
Soit un Excédent de 224 701.64 €, correspondant en fait à l'Épargne de Gestion
Déduction des charges de la Dette & Résultats exceptionnels : 60 441.25 €
⇒ Soit un Excédent de 164 260.39 €, qui constitue la Capacité d'Autofinancement net de la Collectivité

Dépenses d'Investissement : 2 623 465.63 € Recettes Investissement : 1 194 179.25 €
⇒ Soit un Déficit de 1 429 286.38 €, y compris les écritures de la M.O.D. Abbaye

En terme d'Investissement, les Montants sont particulièrement élevés, compte-tenu de la réalisation des 2 projets d'équipement sportif.

Globalement, le Résultat de l'Exercice est négatif à hauteur de 116 839.43 € ; ce qui s'explique par l'ampleur des travaux d'Investissement, et le décalage des Recettes
Pour information, il reste plus de 900 000 € de Restes à Réaliser en Recettes.
Mais à terme, ce Budget devrait parvenir à l'équilibre, dans la mesure où le volume des Investissements futurs est limité

La question de la non éligibilité rétroactive des Dépenses d'Aménagement au titre du F.C.T.V.A. est abordée par M. BILLOT, dans la mesure où elle impacte le Projet de Terrain synthétique à hauteur de 180 000 €
Les Projets 2023 sont ensuite évoqués brièvement.

S'agissant du Budget Assainissement

L'équilibre budgétaire en terme d'exploitation est acquis pour l'Année 2023, compte-tenu de l'harmonisation des tarifs, et leur hausse significative.
Mais, le Résultat global de l'Exercice est négatif à hauteur de 282 465.66 €

Les Chiffres de 2022

Dépenses Fonctionnmt : 503 361.21 € Recettes Fonctionnmt : 726 684.51 €
Soit un Excédent de 223 323.30 €, correspondant en fait à l'Épargne de Gestion
Déduction des charges de la Dette & Résultats exceptionnels : 249 704.13 €
⇒ Soit un Déficit global de 26 380.83 €
Dépenses Investissemnt : 497 725.14 € Recettes Investissemnt : 0 €
Pour Information, près de 300 000 € en Restes à Réaliser en Recettes sont à comptabiliser

De façon synthétique, l'équilibre budgétaire s'avèrera périlleux, pour les prochains exercices. Sachant que les usagers doivent désormais payer le juste prix et que l'ensemble des charges leur seront imputables.
Il est à noter par ailleurs, le poids important de la Dette pour les exercices futurs.

S'agissant du Budget des O.M.

Les Chiffres de 2022

Dépenses Fonctionnmt : 766 291.75 € Recettes Fonctionnt : 776 291.75 €
⇒ Soit un Excédent global de 10 032.13 €
Reste toutefois à éclaircir les écritures, relatives au rattachement de produits qui compliquent la lecture des Comptes. Il est à noter que ce Budget parvient à l'équilibre

Mme la Présidente poursuit en rappelant que le Débat d'orientation budgétaire doit être acté par une délibération, et qu'il est l'occasion de prendre connaissance de l'analyse rétrospective des finances ainsi que la prospective du Budget futur
La question de la Fiscalité locale est ensuite brièvement évoquée, sachant que la marge de manœuvre est désormais limitée aux taux des Taxes foncières.
Compte-tenu du taux d'Inflation, les bases de fiscalité seront donc revalorisées d'autant ; ce qui laisse augurer d'une augmentation d'environ 6 000 €
Il est donc proposé un statu quo pour cet exercice.

II – RECONDUCTION POSTE CONTRACTUEL – CATEGORIE B

Mme la Présidente expose à l'Assemblée qu'après un Contrat de travail initial de 06 mois, Mme Carine VERDANT accepte de renouveler son engagement auprès de notre E.P.C.I. pour 06 mois supplémentaires, pour une base de travail de 15/35° pour l'Emploi de Secrétaire comptable

⇒ **Le Conseil communautaire autorise la reconduction de l'Emploi de Rédacteur territorial, sur une base contractuelle à hauteur de 15 / 35 ° pour une durée de 06 mois**

III – MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Mme la Présidente propose à l'Assemblée de mettre en place un Compte Epargne Temps . Le principe du C.E.T. permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés et permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. Ce Dispositif concerne les jours de Réduction du Temps de Travail et ainsi que les Congés annuels.
Elle rappelle en effet, que compte-tenu de la Charge de travail au sein de notre E.P.C.I ; il est difficilement possible pour les agents de prendre les journées au titre des R.T.T.

⇒ **Le Conseil communautaire acte le principe de mise en place d'un Compte Epargne Temps**

IV – ELECTION D’UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Après avoir rappelé que l’élection de M. Francis BOURDIN, en qualité de Vice-Président en remplacement de M. Jean-Luc COURLET n’a pu être entérinée dans la mesure où cette démission n’avait pas été acceptée officiellement par la Préfecture. Mme la Présidente précise qu’il y a lieu de rapporter la délibération initiale et de procéder à un nouveau Vote.

Après acte de candidature de la part de M. Francis BOURDIN, il est procédé au vote au scrutin uninominal secret (art. 2121-21 du C.G.C.T.)

Résultats du Vote : Abstention : 01 M. HERGOTT : 01 M. F. BOURDIN : 21
M. Francis BOURDIN est élu Vice-président, en charge de la vie associative et de la communication

V - DOSSIER A.M.O. – AMENAGEMENT BUREAUX CCCM

Mme la Présidente expose ensuite que le réaménagement des locaux de la Communauté de Communes doit être envisagé pour davantage de fonctionnalité et pour permettre l’évolution de notre Collectivité.

Elle précise que dans le cadre de sa politique de soutien aux projets locaux, le Département finance des Missions d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage, à hauteur de 80 % Cette intervention apparait comme une opportunité , permettant d’avancer sur le projet et d’apporter une réponse opérationnelle à nos besoins, avec un éclairage extérieur et objectif.

⇒ Le Conseil communautaire autorise à lancer la consultation d’Entreprises et à déposer un Dossier de demande de Subvention au titre des Crédits A.M.O. du Département

VI – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

Programmation Fonds de Concours

Mme la Présidente évoque les demandes de Fonds de Concours recensées à la Communauté de Communes, dans le cadre de l’aide à la transition énergétique

Projet de Rénovation de l’Eclairage public sur la Commune de Hauterive-la-Fresse

Montant du Projet : 32 476 € HT

Fonds de Concours sollicité : 12 803 €

Projet de Réfection d’une Conduite d’Eau sur la Commune de Montflovin

Montant du Projet : 11 638 € HT

Fonds de Concours sollicité : 5 818 €

Projet de Rénovation de l’Eclairage public sur la Commune de Arc-sous-Cicon

Montant du Projet : 18 758 € HT

Fonds de Concours sollicité : 6 002 €

Projet de Rénovation de l’Eclairage public sur la Commune de Bugny

Montant du Projet : 11 630 € HT

Fonds de Concours sollicité : 3 125 €

⇒ **Le Conseil communautaire acte les montants sollicités et autorise la signature des Conventions financières afférentes**

Volet Eau & Assainissement

Pour conclure, Mme la Présidente aborde le sujet de l'extension des Compétences en faveur de la réalisation d'un Schéma Directeur et d'Etudes préalables dans le domaine de l'Eau, afin d'anticiper le transfert de la Compétence Eau à échéance 2026.

Au regard des Votes des Communes : 14 favorables et 2 Défavorables, le transfert est finalisé et les statuts seront modifiés en ce sens.

M. Fabien HENRIET pour sa part, souhaite évoquer la question des travaux, concernant le Réseau d'Eaux usées à Gilley et la programmation des travaux, du fait de leur impact financier lié à la non participation de l'Agence de l'Eau.

En réponse, M. MARGUET acte le principe de travaux en 2 phases, sachant que le Secteur de l'Avenue de Lattre apparaît pour lui, comme une priorité en 2023

 Le prochain Conseil communautaire qui aura pour objet, le Vote du Budget 2023 est finalement décalé et prévu : **lundi 03 avril 2023 à 19 H 00**